

# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2011 N°5  
31 janvier 2011

- Décisions du 31 janvier 2011 portant délégation et subdélégation de signature à Mme Corinne de La PERSONNE <b>DIR NORD-EST</b>	P 2
- Décisions du 31 janvier 2011 portant délégation et subdélégation de signature à M. Yves CASTEL <b>DIR CENTRE-EST</b>	P 6
- Décision du 28 janvier 2011 portant délégation de signature et désignation d'ordonnateurs secondaires	P 10
- Décision du 28 janvier 2011 portant délégation de signature en matière de représentation du pouvoir adjudicateur <b>DIR BASSIN DE LA SEINE</b>	P 21

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

**DECISION DU 31 JAN. 2011**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A**  
**Mme Corinne de La Personne, directrice interrégionale, chef du service de la navigation du Nord-Est**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code des transports,

Vu la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991 modifiée portant dispositions diverses en matière de transports,

Vu la loi n° 2001-43 du 16 janvier 2001 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,

Vu le décret du 6 février 1932 modifié portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009,

Vu l'arrêté du 7 janvier 2011 nommant Mme Corinne de La Personne, chef du service de la navigation du Nord-Est,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Corinne de La Personne, directrice interrégionale de Voies navigables de France, chef du service de la navigation du Nord-Est, à l'effet de signer dans les limites de sa circonscription et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général,

1. Les actes et documents suivants :

- a) tout marché de travaux, de fournitures ou de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, à partir d'un montant de 90 000 € HT jusqu'à un montant inférieur ou égal à 6 M€ HT,
- pour les marchés d'un montant compris entre 6 M€ HT et 25 M€ HT, examinés par la commission consultative des marchés de Voies navigables de France, tout marché faisant l'objet d'un avis favorable sans réserve de cette commission ; en cas d'avis favorable assorti

- de réserves, tout marché ayant fait l'objet d'une levée des réserves ou d'une décision de passer outre ; il doit alors en être rendu compte au conseil d'administration dans sa prochaine séance ;
- en cas d'urgence (nécessité de rétablir la navigation, péril imminent pour les personnes,...), tout marché qui s'impose ; il doit en être rendu compte au conseil d'administration dans sa prochaine séance ;
  - b) - décision d'agir en justice et représentation devant toute juridiction en première instance :
    - en tant que demandeur lorsque la demande, sauf procédures d'urgence, n'excède pas la somme de 153 000 € y compris dépôt de plainte et constitution de partie civile,
    - en tant que défendeur lorsque le montant en jeu, sauf procédures d'urgence, n'excède pas 305 000 €,
    - désistement ;
  - c) - transactions concernant tout litige lorsque la somme en jeu est inférieure à 16 000 € à l'exception des transactions relatives au recouvrement des recettes de l'établissement ;
  - d) - transactions prévues par l'article L 2132-25 du code général de la propriété des personnes publiques lors de contraventions de grande voirie déferées devant le juge administratif relatives, exception faite des transactions portant sur des astreintes liquidées par le juge administratif, à :
    - l'interdiction de circuler sur les digues et chemins de halage,
    - l'interdiction de stationner et circuler sur les écluses, barrages et ponts-mobiles,
    - l'interdiction de laisser stationner des véhicules routiers sans autorisation sur le domaine public fluvial et dans les ports,
  - e) - décisions ou conventions d'indemnisation lorsque la somme en jeu est inférieure à 16 000 € ;
  - f) - baux et contrats de location d'immeubles ou de biens mobiliers pour un loyer annuel inférieur à 16 000 € ;
  - g) - contrats et conventions relatifs aux ventes, acquisitions, échanges de biens immobiliers d'une valeur inférieure à 31 000 €, et de biens mobiliers dans la limite de 46 000 € ;
  - h) - aides aux embranchements fluviaux d'un montant global et forfaitaire n'excédant pas 350 000 € à condition que la convention soit conforme à la convention type d'aides aux embranchements fluviaux ;
  - i) - passation des concessions et conventions d'affermage portant sur toute installation portuaire de plaisance, y compris d'équipements légers, dont le cahier des charges ne comporte pas de modification substantielle du cahier des charges contenu dans l'instruction sur les concessions portuaires du 8 janvier 1999,
    - passation de tous actes s'y rapportant à l'exception de la décision de prise en considération,
  - j) acceptation de participations financières n'excédant pas la somme de 61 000 € ;
  - k) octroi, à des personnes autres que les associations, de subventions n'excédant pas la somme de 23 000 € par opération de travaux, d'études générales ou de développement de la voie d'eau ;
  - l) octroi de subventions aux associations n'excédant pas la somme de 3 000 € par an et par association ;

m) toute demande ou décision dans le cadre d'une procédure administrative devant être engagée à l'occasion de l'exercice des missions de l'établissement public ou de la gestion de son domaine privé, notamment les autorisations d'urbanisme, les autorisations ou déclarations au titre de la loi sur l'eau ou les actes liés à une procédure d'expropriation ;

n) tous autres actes en matière d'exploitation, d'entretien et d'amélioration du domaine géré par l'établissement, notamment le contreseing des superpositions d'affectation ;

2. Tous actes d'exécution en dépenses et en recettes des décisions ou conventions signées par les autorités habilitées du siège social de l'établissement, prévoyant expressément une exécution par le service mis à la disposition de Voies navigables de France.

### **Article 2**

Délégation est donnée à M. Jean Abèle, directeur adjoint, lorsqu'il assure la suppléance de Mme Corinne de La Personne, directrice interrégionale de Voies navigables de France, chef du service de la navigation du Nord-Est, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, tous les actes mentionnés à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La présente délégation qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> février 2011 sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le **31 JAN, 2011**

Le directeur général



Marc Papinutti

**DECISION DU 31 JAN. 2011**  
**PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A**  
**Mme Corinne de La Personne, directrice interrégionale, chef du service de la navigation du Nord-Est**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code de justice administrative,

Vu la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991 modifiée portant dispositions diverses en matière de transports,

Vu la décision du 2 juillet 2010 portant délégation de signature de M. Alain Gest, président de Voies navigables de France, à M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 7 janvier 2011 nommant Mme Corinne de La Personne, chef du service de la navigation du Nord-Est,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Subdélégation est donnée à Mme Corinne de La Personne, directrice interrégionale de Voies navigables de France, chef du service de la navigation du Nord-Est, à l'effet de signer au nom de M. Marc Papinutti, directeur général tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance.

**Article 2**

La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> février 2011, sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le **31 JAN. 2011**

Le directeur général

Marc Papinutti

**DECISION DU 31 JAN, 2011**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A**  
**M. Yves Castel, directeur interrégional, directeur départemental des territoires de la Nièvre**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code des transports,

Vu la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991 modifiée portant dispositions diverses en matière de transports,

Vu la loi n° 2001-43 du 16 janvier 2001 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,

Vu le décret du 6 février 1932 modifié portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009,

Vu l'arrêté du 26 janvier 2011 nommant M. Yves Castel directeur départemental des territoires de la Nièvre,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yves Castel, directeur interrégional de Voies navigables de France, directeur départemental des territoires de la Nièvre, à l'effet de signer dans les limites de sa circonscription et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général,

I. Les actes et documents suivants :

- a) tout marché de travaux, de fournitures ou de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, à partir d'un montant de 90 000 € HT jusqu'à un montant inférieur ou égal à 6 M€ HT,

- pour les marchés d'un montant compris entre 6 M€ HT et 25 M€ HT, examinés par la commission consultative des marchés de Voies navigables de France, tout marché faisant l'objet d'un avis favorable sans réserve de cette commission ; en cas d'avis favorable assorti de réserves, tout marché ayant fait l'objet d'une levée des réserves ou d'une décision de passer outre ; il doit alors en être rendu compte au conseil d'administration dans sa prochaine séance ;

- en cas d'urgence (nécessité de rétablir la navigation, péril imminent pour les personnes,...), tout marché qui s'impose ; il doit en être rendu compte au conseil d'administration dans sa prochaine séance ;
- b) - décision d'agir en justice et représentation devant toute juridiction en première instance :
  - en tant que demandeur lorsque la demande, sauf procédures d'urgence, n'excède pas la somme de 153 000 € y compris dépôt de plainte et constitution de partie civile,
  - en tant que défendeur lorsque le montant en jeu, sauf procédures d'urgence, n'excède pas 305 000 €,
  - désistement ;
- c) - transactions concernant tout litige lorsque la somme en jeu est inférieure à 16 000 € à l'exception des transactions relatives au recouvrement des recettes de l'établissement ;
- d) - transactions prévues par l'article L. 2132-25 du code général de la propriété des personnes publiques lors de contraventions de grande voirie déférées devant le juge administratif relatives, exception faite des transactions portant sur des astreintes liquidées par le juge administratif, à :
  - l'interdiction de circuler sur les digues et chemins de halage,
  - l'interdiction de stationner et circuler sur les écluses, barrages et ponts-mobiles,
  - l'interdiction de laisser stationner des véhicules routiers sans autorisation sur le domaine public fluvial et dans les ports,
- e) - décisions ou conventions d'indemnisation lorsque la somme en jeu est inférieure à 16 000 € ;
- f) - baux et contrats de location d'immeubles ou de biens mobiliers pour un loyer annuel inférieur à 16 000 € ;
- g) - contrats et conventions relatifs aux ventes, acquisitions, échanges de biens immobiliers d'une valeur inférieure à 31 000 €, et de biens mobiliers dans la limite de 46 000 € ;
- h) - aides aux embranchements fluviaux d'un montant global et forfaitaire n'excédant pas 350 000 € à condition que la convention soit conforme à la convention type d'aides aux embranchements fluviaux ;
- i) - passation des concessions et conventions d'affermage portant sur toute installation portuaire de plaisance, y compris d'équipements légers, dont le cahier des charges ne comporte pas de modification substantielle du cahier des charges contenu dans l'instruction sur les concessions portuaires du 8 janvier 1999,
  - passation de tous actes s'y rapportant à l'exception de la décision de prise en considération,
- j) acceptation de participations financières n'excédant pas la somme de 61 000 € ;
- k) octroi, à des personnes autres que les associations, de subventions n'excédant pas la somme de 23 000 € par opération de travaux, d'études générales ou de développement de la voie d'eau ;
- l) octroi de subventions aux associations n'excédant pas la somme de 3 000 € par an et par association ;

m) toute demande ou décision dans le cadre d'une procédure administrative devant être engagée à l'occasion de l'exercice des missions de l'établissement public ou de la gestion de son domaine privé, notamment les autorisations d'urbanisme, les autorisations ou déclarations au titre de la loi sur l'eau ou les actes liés à une procédure d'expropriation ;

n) tous autres actes en matière d'exploitation, d'entretien et d'amélioration du domaine géré par l'établissement, notamment le contreseing des superpositions d'affectation ;

2. Tous actes d'exécution en dépenses et en recettes des décisions ou conventions signées par les autorités habilitées du siège social de l'établissement, prévoyant expressément une exécution par le service mis à la disposition de Voies navigables de France.

### **Article 2**

Délégation est donnée à M. Richard Siebert, directeur adjoint, lorsqu'il assure la suppléance de M. Yves Castel, directeur interrégional, directeur départemental des territoires de la Nièvre, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, tous les actes mentionnés à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 31 JAN. 2011

Le directeur général



Marc Papinutti

**DECISION DU 31 JAN. 2011  
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A**

**M. Yves Castel, directeur interrégional, directeur départemental des territoires de la Nièvre**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code de justice administrative,

Vu la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991 modifiée portant dispositions diverses en matière de transports,

Vu la décision du 2 juillet 2010 portant délégation de signature de M. Alain Gest, président de Voies navigables de France, à M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 26 janvier 2011 nommant M. Yves Castel, directeur départemental des territoires de la Nièvre,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Subdélégation est donnée à M. Yves Castel, directeur interrégional de Voies navigables de France, directeur départemental des territoires de la Nièvre, à l'effet de signer au nom de M. Marc Papinutti, directeur général tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le **31 JAN. 2011**

Le directeur général

Marc Papinutti



## Décision portant délégation de signature et désignation d'ordonnateurs secondaires délégués

**Le Directeur interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,**

VU le code des transports,

VU le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies Navigables de France, notamment les articles 16 et 27-1,

VU le décret n°62-1587 du 29 novembre 1962 modifié portant règlement général de la comptabilité publique,

VU le décret n°91-797 du 20 août 1991 relatif aux recettes instituées au profit de VNF par l'article 124 de la loi des finances pour 1991,

VU le décret du 5 février 2009 nommant M. Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

VU le décret du 28 juin 2010 nommant M. Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,

VU l'arrêté ministériel en date du 25 janvier 2010 nommant M. Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du Service navigation de la Seine,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général ;

VU la décision du 3 mars 2009 modifiée du directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France ;

**SUR** proposition du secrétaire général du Service navigation de la Seine, Direction interrégionale du bassin de la Seine,

2, quai de Grenelle  
75015 Paris Cedex15  
téléphone 01 40 58 29 99  
télécopie 01 45 78 08 57  
[www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.  
Loi de Finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,  
article 124, RCS Bâleane TGI B 552017303, code APE 751 E,  
tva intracommunautaire FR 21 552 617 303, Siret 552017303,  
compte bancaire : agent comptable secondaire de Paris,  
ouvert à la recette des finances de Paris n° 0004400 9217 16  
Service mis à disposition par le Ministère de l'Équipement, des Transports,

## DECIDE

### **Article 1er :**

Délégation est donnée à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint, directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice CHAMAILLARD, la délégation consentie à l'article 1 est exercée dans les mêmes conditions par :

- M. Éric VILBE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général ;
- M. Alexandre GUERINI, personnel SETRA, cadre D, adjoint au secrétaire général.

### **Article 3 :**

Délégation est donnée à :

- M. Claude DENET, chef du Service du Développement et des Affaires Domaniales

à l'effet de signer les pièces relatives aux dépenses en matière d'aides aux transports ainsi que les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnancement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes.

### **Article 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DENET, la délégation de signature consentie à l'article 3, concernant les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnancement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes, est exercée dans les mêmes conditions par :

- Mme Christine LEBOUTTE, chef du bureau du domaine public fluvial.

### **Article 5 :**

Délégation est donnée aux responsables d'unités visés en annexe I, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 90 000 euros, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur ;

- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

#### **Article 6 :**

Délégation est donnée aux responsables d'unités visés en annexe II, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 20 000 euros, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur ;
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

#### **Article 7 :**

Délégation est donnée aux personnes visées en annexe III, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 4000 euros, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.

#### **Article 8 :**

Délégation est donnée aux chefs d'agences désignés ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation de recettes de toutes natures :

- M. Michel LEFEVRE                   ⇒    Chef d'agence de Saint-Mammès
- M. Bernard LEGER                   ⇒    Chef du centre de gestion du transport fluvial de Saint-Quentin

#### **Article 9 :**

Délégation est donnée à :

- M. Jean-Marc RIGAUD, ingénieur des TPE, chef du Centre Régional de Collecte et d'Édition (CRCE)

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions :

- les propositions d'engagements comptables,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses.

**Article 10 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc RIGAUD, la délégation prévue à l'article 9 est dévolue dans les mêmes conditions à :

- Mme Laurence LABOUTE , SA, adjointe au chef du CRCE

**Article 11 :**

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés aux article 5 à 7, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par M. Jean-Baptiste MAILLARD, chef du Service navigation de la Seine et directeur interrégional du bassin de la Seine. La décision portant sur cette désignation sera publiée au Bulletin officiel de Voies navigables de France.

**Article 12 :**

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente délégation, en date du 26 juillet 2010.

**Article 13 :**

Le secrétaire général du Service navigation de la Seine, Direction interrégionale du bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le 28 JAN. 2011

**Le Directeur interrégional du bassin de la Seine  
de Voies Navigables de France,**



**Jean-Baptiste MAILLARD**



## ANNEXE II

### SECRETARIAT GENERAL

Mme Marie-Hélène DESERT-SIMON	Chef du bureau formation et concours
M. Jean-Marc RIGAUD Mme Laurence LABOUTE	Chef du bureau de la comptabilité centrale Adjointe au chef du bureau de la comptabilité centrale
M. Thierry LEBRETON	Chef du bureau des moyens généraux Chef suppléant du parc automobile
Mme BLASCO Marie-Thérèse	Chef du parc automobile
M. Frédéric LE PENNUISIC	Chef du bureau techniques réseaux et applications informatiques
Mme Catherine GUIHAL-JACQUOT	Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux

### SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Julien BOUCAULT	Chef de la subdivision politique technique
Mme Christèle COIFFARD M. Thierry VERDIER	Chef de la subdivision bathymétrie et signalisation Adjoint au chef de la subdivision bathymétrie et signalisation
M. Thierry BIAIS	Chef de la mission de la gestion du trafic et relation avec les usagers
M. Julien DIRIBARNE	Chargé de mission S.I.G et Environnement

### SERVICE TECHNIQUES DE LA VOIE D'EAU

M. Éric SIMON	Chef du bureau administratif
Mme Eve MACHELART	Chef du pôle direction d'investissement, études et méthodes
Mme Emilie LEMAIRE	Chef de la subdivision études et grands travaux 1
Mme Morgane SANCHEZ	Chef de la subdivision études et grands travaux 2
M. Didier CATTENOZ	Chef de la subdivision études et grands travaux 3
M. Guillaume MAILFERT	Chef de la subdivision études et grands travaux 4
M. Benjamin AIRAUD	Chef de la mission Petite Seine à Grand Gabarit

## SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Claude DENET	Chef du pôle gestion (par intérim)
Mme Christine LEBOUTTE	Chef du bureau du domaine public fluvial
M. Bertrand NEVEUX	Chef du pôle développement

## ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

M. Pierre DUBRULLE	Chef du pôle administratif
Mlle Cécile BASSERY M. Serge COYARD	Chef de la subdivision de Suresnes Adjoint au chef de la subdivision de Suresnes
M. Cyril DEMEUSY M. Michel PELLET	Chef de la subdivision de Pontoise Adjoint de la subdivision de Pontoise
M. Alain DUFLOT M. Max PICARD	Chef de la subdivision d'Amfreville Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville
M. Guillaume ANDRE	Chef de l'unité de gestion technique des infrastructures
M. Denis TONDU	Adjoint au chef de l'unité de gestion technique des infrastructures
M. Olivier SIGAULT	Chef de la subdivision ingénierie et signalisation
Mme Marina LABEYLIE	Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau (par intérim)

## ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ M. Olivier MONFORT M. Gilles GUILLERMIN	Chef de la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Rémy IMBERT M. Guy ANDRIOT	Chef de la subdivision de Paris Adjoint au chef la subdivision de Paris
M. Frederic GRENOT M. Thierry PICOT M. Patrice CHAMPION	Chef de la subdivision de Melun Adjoint au chef de la subdivision de Melun Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Lionel CHARTIER M. Frédéric FAVEERS M. Jean SERRIER	Chef de la subdivision de Sens Adjoint au chef de la subdivision de Sens Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Pascal FAVIER M. Patrick FENOLL	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Frédéric BALAZARD M. Philippe MOGENNI	Chef de la subdivision de Meaux Adjoint au chef de la subdivision de Meaux

Mme Françoise LAW-YAN-LAM	Chef du bureau administratif
Mme Françoise LAW-YAN-LAM	Chef de la subdivision technique (par intérim)
M. Daniel TOURNETTE	Chef du bureau études et travaux (jusqu'au 31/01/2011)
M. Guillaume TOLLIS	Chef du bureau études et travaux (à compter du 1/02/2011)
M. Marc BERTHE	Adjoint au chef du bureau études et travaux
<b><u>ARRONDISSEMENT PICARDIE</u></b>	
M. Philippe CHUBILEAU	Chef du bureau administratif
M. Brice MORICEAU	Chef de la subdivision de Compiègne
M. Jean-Philippe GRANDIN	Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne
M. Bernard WLODARCZIK	Chef de la subdivision de Péronne
M. Franck DALMASSE	Adjoint au chef de la subdivision de Péronne
M. Bernard CHANTRELLE	Chef de la subdivision de Saint-Quentin
Mme Nadine PRUD'HOMME	Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin
M. Mathieu GALIANA	Chef du bureau études techniques
M. Yannick LAISIS	Adjoint au chef du bureau études techniques
Mme Virginie FLAQUET-LACOUX	Chef du bureau Programmation et Exploitation
<b><u>ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE</u></b>	
M. Antoine HERMAN	Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Nathalie LABONDE	Adjointe au chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Virginie HONNONS	Chef de la subdivision de Château-Thierry
M. Thierry GIVRY	Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Laurent HERMIER	Chef de la subdivision de Rethel
M. Vincent TRITON	Adjoint au chef de la subdivision de Rethel
M. Éric ZUCCARI	Chef de la subdivision technique
M. François-Xavier PAYER	Adjoint au chef de la subdivision technique

## ANNEXE III

### SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

#### *Subdivision bathymétrie et signalisation*

M. Paul BEGIN  
M. Didier SELLIER

Hydrographe de la vedette BELGRAND  
Hydrographe de la vedette PICARDIE

### SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Bernard LEGER

Responsable du centre de gestion du transport  
fluvial à Saint-Quentin

M. Sylvain DUQUENNE

Adjoint au responsable du centre de gestion du  
transport fluvial à Saint-Quentin

### ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

#### *Pôle administratif*

M. Slimane TLEMSANI

Responsable du magasin

#### *Unité gestion technique des infrastructures :*

M. Philippe GRU  
M. Pascal TREHOUT

Adjoint automatisme  
Responsable des pontons

#### *Agence de développement de la voie d'eau :*

Mme Gaëlle GAMBLIN

Attachée du développement transport et tourisme de  
l'ADVE

#### *Subdivision de Suresnes :*

M. Laurent NIQUET  
M. Michel NEYT

Responsable de l'unité exploitation des ouvrages  
Adjoint au responsable de l'unité exploitation des  
ouvrages

#### *Subdivision de Pontoise :*

M. Laurent PRIGENT  
M. Michel CARRIERE

Co-responsable de l'unité exploitation des ouvrages  
Co-responsable de l'unité d'exploitation des  
ouvrages

### ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

#### *Subdivision de Joinville*

Mme Rachel BAUMGARTNER  
M. Hervé WILMORT

Responsable secteur Seine  
Responsable secteur Marne

### **Subdivision de Melun**

M. Pascal GREGOIRE  
M. Oswald DECLOMESNIL

Responsable secteur amont  
Responsable maintenance secteur aval

### **Subdivision de Nogent-sur-Seine**

Mme Corinne TROCHAIN  
M. Richard MARCHAL

Responsable secteur Nogent  
Responsable ateliers

### **Subdivision de Sens**

M. Bruno DEPERRIAUX  
M. Christian LAFOLLY

Responsable secteur aval Villeneuve (par intérim)  
Responsable maintenance

### **Subdivision de Paris**

M. Xavier FROMAGEAU  
M. Wilfried REMUS

Pôle sécurité de la navigation surveillance du  
domaine public fluvial  
Pôle aménagement et entretien du domaine

### **Subdivision de Meaux**

M. Alain BERLIERE  
M. Gérard MASAU

Responsable ateliers  
Responsable secteur aval

## **ARRONDISSEMENT PICARDIE**

### **Subdivision de Compiègne :**

M. Arnaud DEVEYER  
M. Bernard LEBRETON

Chargé d'études  
Responsable de la circonscription de Soisson

### **Subdivision de Péronne :**

M. Philippe DA COSTA MONTEIRO  
M. Philippe KUC

Contrôleur  
Responsable de la circonscription de Ham et Noyon

### **Subdivision de Saint-Quentin:**

M. Arnaud VOIRET  
M. Joël NOISETTE

Responsable des ateliers  
Gestionnaire du canal de St Quentin, de l'Oise et de  
l'Aisne

## **ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE**

### **Pôle domaine et développement**

M. Robert OTTO-LOYAS

Chef du pôle Domaine-Développement

### **Subdivision de Reims :**

Mme Angélique GADOUIN  
M. Étienne MARTINET

Responsable de l'entretien et de l'exploitation  
Responsable de la circonscription de Bourg et  
Comin

*Subdivision de Château-Thierry :*

M. Emmanuel CHOISY

Adjoint du responsable de la circonscription de  
Damery

M. Jean-Claude POULET

Responsable de la circonscription de Mareuil sur Ay

*Subdivision de Châlons-en-Champagne :*

M. Mickaël DANA

Responsable de la circonscription de Condé sur  
Marne

M. Laurent DAMPEYROU

Contrôleur

*Subdivision Technique :*

M. Francis LEAUTE

OPA – réceptionnaire - Antenne de Bourg et Comin



## Décision portant délégation de signature en matière de représentation du pouvoir adjudicateur

Direction  
interrégionale  
du bassin  
de la Seine

**Le Directeur interrégional du bassin de la Seine de Voies Navigables de France**

**VU** le code des transports,

**VU** le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure modifié,

**VU** le code des marchés publics,

**VU** le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié, portant statut de Voies Navigables de France,

**VU** le décret du 28 juin 2010 nommant M. Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,

**VU** l'arrêté ministériel en date du 25 janvier 2010 nommant M. Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du Service navigation de la Seine,,

**VU** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général ;

**VU** la décision du 3 mars 2009 modifiée du directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France;

**SUR** proposition du secrétaire général du Service navigation de la Seine, Direction interrégionale du bassin de la Seine,

2, quai de Grenelle  
75015 Paris Cedex15  
téléphone 01 40 58 29 99  
télécopie 01 45 78 08 57  
www.vnf.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'Etat.  
Loi de Finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991.  
article 124, RCS Belfort TGI B 552017303, code APE 751 E.  
Iva intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siren 552017303  
compte bancaire : agent comptable secondaire de Paris,  
ouvert à la recette des Finances de Paris n° 0004400 9217 16  
Service mis à disposition par le Ministère de l'Équipement, des Transports,  
de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer

## DECIDE

### **Article 1 :**

Délégation est donnée à :

- M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint et directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau,

à l'effet de signer en mon nom, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché quelqu'en soit le montant ;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché quelqu'en soit le montant.

### **Article 2 :**

Délégation est donnée aux responsables ci-dessous, ainsi qu'aux chefs d'arrondissement, chefs de service et à leurs adjoints respectifs visés en annexe I :

- M. Éric VILBE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général,
- M. Alexandre GUERINI, personnel SETRA, cadre D, adjoint au secrétaire général.

à l'effet de signer en mon nom, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT.

### **Article 3 :**

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux chefs des subdivisions et des bureaux ainsi qu'à leurs adjoints, dont les noms sont indiqués en annexe II, dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT

- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT.

**Article 4 :**

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et sous le contrôle hiérarchique des chefs de subdivision ou de leurs adjoints, aux agents, dont les noms sont indiqués en annexe III, dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT ;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT ;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT.

**Article 5 :**

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés aux article 3 et 4, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par M. Jean-Baptiste MAILLARD, chef du Service navigation de la Seine et directeur interrégional du bassin de la Seine. La décision sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

**Article 6 :**

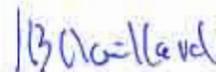
La présente délégation annule et remplace, à compter de sa publication officielle, la précédente délégation, en date du 26 juillet 2010.

**Article 7 :**

Le secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction interrégionale du bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies Navigables de France.

Fait à Paris, le **28 JAN. 2011**

**Le Directeur interrégional du bassin de la Seine  
de Voies Navigables de France,**



**Jean-Baptiste MAILLARD**



## ANNEXE II

### SECRETARIAT GENERAL

Mme Marie-Hélène DESERT-SIMON	Chef du bureau formation et concours
M. Jean-Marc RIGAUD Mme Laurence LABOUTE	Chef du bureau de la comptabilité centrale Adjointe au chef du bureau de la comptabilité centrale
M. Thierry LEBRETON	Chef du bureau des moyens généraux Chef suppléant du parc automobile
Mme BLASCO Marie-Thérèse	Chef du parc automobile
M. Frédéric LE PENNUISIC	Chef du bureau techniques réseaux et applications informatiques
Mme Catherine GUIHAL-JACQUOT	Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux

### SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Julien BOUCAULT	Chef de la subdivision politique technique
Mme Christèle COIFFARD M. Thierry VERDIER	Chef de la subdivision bathymétrie et signalisation Adjoint au chef de la subdivision bathymétrie et signalisation
M. Thierry BIAIS	Chef de la mission de la gestion du trafic et relation avec les usagers
M. Julien DIRIBARNE	Chargé de mission S.I.G et Environnement

### SERVICE TECHNIQUES DE LA VOIE D'EAU

M. Éric SIMON	Chef du bureau administratif
Mme Eve MACHELART	Chef du pôle direction d'investissement, études et méthodes
Mme Emilie LEMAIRE	Chef de la subdivision études et grands travaux 1
Mme Morgane SANCHEZ	Chef de la subdivision études et grands travaux 2
M. Didier CATTENOZ	Chef de la subdivision études et grands travaux 3
M. Guillaume MAILFERT	Chef de la subdivision études et grands travaux 4
M. Benjamin AIRAUD	Chef de la mission Petite Seine à Grand Gabarit

## **SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES**

M. Claude DENET	Chef du pôle gestion (par intérim)
Mme Christine LEBOUTTE	Chef du bureau du domaine public fluvial
M. Bertrand NEVEUX	Chef du pôle développement

## **ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE**

M. Pierre DUBRULLE	Chef du pôle administratif
Mlle Cécile BASSERY M. Serge COYARD	Chef de la subdivision de Suresnes Adjoint au chef de la subdivision de Suresnes
M. Cyril DEMEUSY M. Michel PELLET	Chef de la subdivision de Pontoise Adjoint de la subdivision de Pontoise
M. Alain DUFLOT M. Max PICARD	Chef de la subdivision d'Amfreville Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville
M. Guillaume ANDRE	Chef de l'unité de gestion technique des infrastructures
M. Denis TONDU	Adjoint au chef de l'unité de gestion technique des infrastructures
M. Olivier SIGAULT	Chef de la subdivision ingénierie et signalisation
Mme Marina LABEYLIE	Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau (par intérim)

## **ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT**

M. Ronan ROUÉ M. Olivier MONFORT M. Gilles GUILLERMIN	Chef de la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Rémy IMBERT M. Guy ANDRIOT	Chef de la subdivision de Paris Adjoint au chef la subdivision de Paris
M. Frederic GRENOT M. Thierry PICOT M. Patrice CHAMPION	Chef de la subdivision de Melun Adjoint au chef de la subdivision de Melun Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Lionel CHARTIER M. Frédéric FAVEERS M. Jean SERRIER	Chef de la subdivision de Sens Adjoint au chef de la subdivision de Sens Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Pascal FAVIER M. Patrick FENOLL	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Frédéric BALAZARD M. Philippe MOGENNI	Chef de la subdivision de Meaux Adjoint au chef de la subdivision de Meaux

Mme Françoise LAW-YAN-LAM	Chef du bureau administratif
Mme Françoise LAW-YAN-LAM	Chef de la subdivision technique (par intérim)
M. Daniel TOURNETTE	Chef du bureau études et travaux (jusqu'au 31/01/2011)
M. Guillaume TOLLIS	Chef du bureau études et travaux (à compter du 1/02/2011)
M. Marc BERTHE	Adjoint au chef du bureau études et travaux

#### **ARRONDISSEMENT PICARDIE**

M. Philippe CHUBILEAU	Chef du bureau administratif
M. Brice MORICEAU M. Jean-Philippe GRANDIN	Chef de la subdivision de Compiègne Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne
M. Bernard WLODARCZIK M. Franck DALMASSE	Chef de la subdivision de Péronne Adjoint au chef de la subdivision de Péronne
M. Bernard CHANTRELLE Mme Nadine PRUD'HOMME	Chef de la subdivision de Saint-Quentin Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin
M. Mathieu GALIANA M. Yannick LAISIS	Chef du bureau études techniques Adjoint au chef du bureau études techniques
Mme Virginie FLAQUET-LACOUX	Chef du bureau Programmation et Exploitation

#### **ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE**

M. Antoine HERMAN Mme Nathalie LABONDE	Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne Adjointe au chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Virginie HONNONS M. Thierry GIVRY	Chef de la subdivision de Château-Thierry Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Laurent HERMIER M. Vincent TRITON	Chef de la subdivision de Rethel Adjoint au chef de la subdivision de Rethel
M. Éric ZUCCARI M. François-Xavier PAYER	Chef de la subdivision technique Adjoint au chef de la subdivision technique

## ANNEXE III

### SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

#### *Subdivision bathymétrie et signalisation*

M. Paul BEGIN  
M. Didier SELLIER

Hydrographe de la vedette BELGRAND  
Hydrographe de la vedette PICARDIE

### SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Bernard LEGER  
M. Sylvain DUQUENNE

Responsable du centre de gestion du transport  
fluvial à Saint-Quentin  
Adjoint au responsable du centre de gestion du  
transport fluvial à Saint-Quentin

### ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

#### *Pôle administratif*

M. Slimane TLEMSANI

Responsable du magasin

#### *Unité gestion technique des infrastructures :*

M. Philippe GRU  
M. Pascal TREHOUT

Adjoint automatisme  
Responsable des pontons

#### *Agence de développement de la voie d'eau :*

Mme Gaëlle GAMBLIN

Attachée du développement transport et tourisme de  
l'ADVE

#### *Subdivision de Suresnes :*

M. Laurent NIQUET  
M. Michel NEYT

Responsable de l'unité exploitation des ouvrages  
Adjoint au responsable de l'unité exploitation des  
ouvrages

#### *Subdivision de Pontoise :*

M. Laurent PRIGENT  
M. Michel CARRIERE

Co-responsable de l'unité exploitation des ouvrages  
Co-responsable de l'unité d'exploitation des  
ouvrages

### ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

#### *Subdivision de Joinville*

Mme Rachel BAUMGARTNER  
M. Hervé WILMORT

Responsable secteur Seine  
Responsable secteur Marne

### **Subdivision de Melun**

M. Pascal GREGOIRE  
M. Oswald DECLOMESNIL

Responsable secteur amont  
Responsable maintenance secteur aval

### **Subdivision de Nogent-sur-Seine**

Mme Corinne TROCHAIN  
M. Richard MARCHAL

Responsable secteur Nogent  
Responsable ateliers

### **Subdivision de Sens**

M. Bruno DEPERIAUX  
M. Christian LAFOLLY

Responsable secteur aval Villeneuve (par intérim)  
Responsable maintenance

### **Subdivision de Paris**

M. Xavier FROMAGEAU

Pôle sécurité de la navigation surveillance du  
domaine public fluvial

M. Wilfried REMUS

Pôle aménagement et entretien du domaine

### **Subdivision de Meaux**

M. Alain BERLIERE  
M. Gérard MASAU

Responsable ateliers  
Responsable secteur aval

## **ARRONDISSEMENT PICARDIE**

### **Subdivision de Compiègne :**

M. Arnaud DEVEYER  
M. Bernard LEBRETON

Chargé d'études  
Responsable de la circonscription de Soisson

### **Subdivision de Péronne :**

M. Philippe DA COSTA MONTEIRO  
M. Philippe KUC

Contrôleur  
Responsable de la circonscription de Ham et Noyon

### **Subdivision de Saint-Quentin:**

M. Arnaud VOIRET  
M. Joël NOISSETTE

Responsable des ateliers  
Gestionnaire du canal de St Quentin, de l'Oise et de  
l'Aisne

## **ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE**

### **Pôle domaine et développement**

M. Robert OTTO-LOYAS

Chef du pôle Domaine-Développement

### **Subdivision de Reims :**

Mme Angélique GADOUIN  
M. Étienne MARTINET

Responsable de l'entretien et de l'exploitation  
Responsable de la circonscription de Bourg et  
Comin

***Subdivision de Château-Thierry :***

M. Emmanuel CHOISY

Adjoint du responsable de la circonscription de  
Damery

M. Jean-Claude POULET

Responsable de la circonscription de Mareuil sur Ay

***Subdivision de Châlons-en-Champagne :***

M. Mickaël DANA

Responsable de la circonscription de Condé sur  
Marne

M. Laurent DAMPEYROU

Contrôleur

***Subdivision Technique :***

M. Francis LEAUTE

OPA – réceptionnaire - Antenne de Bourg et Comin